

Certificat de complaisance

pour 8 parents sur 10

Selon les médecins, une écrasante majorité de parents n'hésite pas à le demander pour emmener les enfants plus tôt en vacances

Alors que les vacances d'automne viennent tout juste de commencer, de nombreux parents n'ont pas hésité à demander un certificat de complaisance à leur médecin afin de pouvoir partir plus tôt avec leurs enfants. S'il n'existe pas de chiffres précis à ce sujet, les médecins arrivent tout de même à nous en donner une tendance.

Ça y est ! On y est, les vacances de Toussaint ont désormais bel et bien débuté. L'occasion pour de nombreuses familles de s'échapper de leur quotidien en partant quelques jours en vacances.

Oui mais voilà, qui dit vacances scolaires, dit bien évidemment explosion des prix pour les réservations de voyages. Et certains parents semblent l'avoir compris. Tant et si bien qu'ils n'hésitent pas à demander à leur médecin généraliste un certificat de complaisance.

Ce dernier consiste à mettre en maladie les enfants même si ceux-ci n'ont rien afin de leur permettre de partir plus tôt en vacances. « C'est un phénomène que nous constatons depuis des années », nous explique Koen Vandebosh, porte-parole de Thomas Cook. « Les familles ont tendance à partir un ou deux

jours avant le début des vacances scolaires parce que les prix sont plus avantageux. Mais nous ne pouvons rien faire pour contrer cela. »

ÉNORMÉMENT DE DEMANDES

Du côté des médecins, même constat. « D'après mon expérience, une immense majorité de parents ne se gênent pas pour demander un certificat pour partir plus tôt », nous explique un médecin de la province de Namur, qui a préféré rester anonyme. « Et si je devais donner une tendance, je dirais même que huit parents sur 10 seraient capables de le faire ».

Un comportement qui pourrait paraître scandaleux aux yeux de certains et pourtant les parents ne s'en cachent pas. « Ils ne cherchent absolument pas une excuse pour obtenir ce certificat », ajoute notre interlocuteur. « Ils ne vont, par exemple, pas avancer une soi-disant grippe de leurs enfants. Au contraire, ils vont clairement dire qu'ils ont besoin de partir plus tôt en vacances. C'est quelque chose qui leur paraît presque normal. »

Des propos confirmés par un autre généraliste de Bruxelles. « Nous voyons bien évidemment le nombre de consultations augmen-

ter juste avant la période de vacances », nous explique-t-il. « Et c'est bien souvent pour la même raison : les parents ont besoin d'un certificat pour que leurs enfants puissent partir plus tôt en vacances avec eux. Pour ma part, je n'en ai jamais délivré. Mais tous les médecins ne se comportent pas comme moi. »

SANCTIONS ENCOURUES

Pourtant ce genre de comportement ne reste pas impuni s'il vient à se savoir. En effet, du côté des médecins, l'Ordre des Médecins se veut très clair concernant ces « faux » certificats : « Antidater et/ou certifier faussement d'une maladie sont des infractions pénales (faux en écriture) et sont dès lors juridiquement et déontologiquement exclues » est-il écrit sur leur site internet. Des peines d'amendes ainsi que des peines de prison pouvant aller jusqu'à plusieurs années sont alors encourues.

Pour les enfants, par contre, la situation est bien plus délicate. Si un directeur d'école soupçonne l'existence d'un certificat de complaisance, il pourra se tourner vers l'Ordre des Médecins pour signaler le cas. Mais pas toujours facile d'apporter une telle preuve... ■

DEBORAH VAN BOTERDAEL